

27 Mai, 2022

Son Excellence,  
**AMBASSADEUR BANKOLE ADEOYE,**  
Commissaire aux affaires politiques, Union Africaine,

**Excellence,**

## **LETTRE CONJOINTE A L'UNION AFRICAINE SUR LES TENDANCES DE LA DEMOCRATIE, DES ELECTIONS ET DE LA GOUVERNANCE EN AFRIQUE DE L'OUEST**

**INTRODUCTION** : L'Union panafricaine des avocats (**PALU**), l'Association du barreau ouest-africain (**WABA**), le Forum de la société civile de l'Afrique de l'Ouest (**WACSOF FOSCAO**) et le **Centre Cyrus R. Vance** pour la justice internationale de l'Association du barreau de New York ont organisé une série de webinaires en quatre parties sur la démocratie, les élections, et la gouvernance (DEG) pour discuter du recul démocratique et de la résurgence des coups d'État en Afrique. Cette série, intitulée « Tendances de la démocratie, des élections et de la gouvernance en Afrique : Pleins feux sur l'Afrique de l'Ouest », fait partie d'un examen plus large de la DEG à l'échelle de l'Afrique pour contribuer aux discussions en cours sur les changements anticonstitutionnels de gouvernements et de gouvernance en Afrique.

**CONTEXTE** : Les 18 derniers mois ont été mouvementés pour la démocratie en Afrique. De nombreux États africains ont été témoins de changements anticonstitutionnels de gouvernement. Les chefs militaires ont renversé les gouvernements du Mali, du Tchad, de la Guinée, du Soudan et du Burkina Faso. Une tentative similaire de renverser le gouvernement démocratique en Guinée-Bissau a été déjouée. **La Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (ACDEG) et le Protocole de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance (le Protocole de la CEDEAO)** ont créé un cadre de responsabilité pour la gouvernance. Les deux visent à garantir des élections libres, justes et crédibles comme base d'un gouvernement légitime, à construire des institutions démocratiques et à garantir l'état de droit. L'ACDEG exige des États parties qu'ils établissent et renforcent les institutions démocratiques, l'état de droit, les droits de l'homme et des peuples et des systèmes électoraux indépendants. En plus de cela, l'ACDEG propose de développer un État de droit fondé sur la constitution, de renforcer la démocratie et d'adopter des principes communs de bonne gouvernance en Afrique. Mais malgré les objectifs généraux que les signataires de ces cadres ont convenu de poursuivre et dont ils sont vraisemblablement tenus responsables, les pays d'Afrique et d'Afrique de l'Ouest, en particulier, continuent de lutter contre les incidences de gouvernements illégitimes via des coups d'État.

**OBJECTIFS** : C'est sur cette prémisse que le Centre Vance, l'Association du Barreau d'Afrique de l'Ouest (WABA), le Forum de la société civile d'Afrique de l'Ouest (WACSOF FOSCAO) et l'Union panafricaine des avocats (PALU) ont lancé une série de webinaires en quatre parties pour évaluer les implications de ces développements pour les droits de l'homme et l'état de droit et le rôle que les avocats, les barreaux et les organisations de la société civile peuvent jouer pour soutenir des élections crédibles et une bonne gouvernance sur le continent. L'objectif spécifique était d'analyser les enjeux et de fournir des orientations/points d'action pour les institutions intéressées par la DEG en Afrique de l'Ouest. Ces résultats ont été synthétisés dans ce communiqué présenté à l'Union africaine lors de ce Sommet extraordinaire de mai 2022 sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement et le terrorisme en Afrique, à Malabo en Guinée équatoriale.



Pan African  
Lawyers Union



WEST AFRICAN BAR ASSOCIATION  
Association des Barreaux de l'Afrique de l'Ouest (ABAO)  
Association of Barristers of Africa Westward (ABAW)



WACSOF FOSCAO  
WEST AFRICAN CIVIL SOCIETY FORUM FORUM DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST



CYRUS R. VANCE CENTER  
FOR INTERNATIONAL JUSTICE

**MODALITÉ** : Les quatre réunions, qui ont intégré des modérateurs et des panélistes selon les principes 3G (Genre, diversité géographique et générationnelle) se sont tenues dans l'ordre suivant :

- 1. Le premier volet**, qui a eu lieu le 5 mai 2022, s'est concentré sur le rôle des gouvernements et des institutions intergouvernementales, les lacunes dans la mise en œuvre de la DEG et leur incidence sur les principes démocratiques en Afrique. Les panélistes ont répondu à des questions telles que : Les mesures punitives actuelles de la CEDEAO et de l'UA en Afrique de l'Ouest sont-elles suffisantes pour dissuader de futurs coups d'État ? L'UA et la CEDEAO auraient-elles pu faire plus pour éviter que ces sanctions ne soient ignorées ? Quelles sont les prochaines étapes dans les situations où les citoyens semblent valider/soutenir les changements anticonstitutionnels de gouvernement, par exemple au Mali ? Les webinaires ont également abordé les questions des « coups d'État civils »/« coups d'État constitutionnels » par lesquels les titulaires manipulent les constitutions, les lois, les institutions et/ou les processus électoraux pour se perpétuer au pouvoir, notamment en prolongeant les mandats et les limites d'âge. Les panélistes ont noté que la plupart de ces coups d'État se sont produits pendant la pandémie de COVID-19, qui a été dévastatrice pour l'économie informelle et les Africains déjà à court d'argent. Les panélistes ont également examiné le manque de réponses appropriées à ce jour de la part de la CEDEAO ou de l'UA, l'impact du COVID-19 sur la DEG et le moment des récents coups d'État. La réunion a également examiné le rôle de l'ACDEG et du Protocole de la CEDEAO et les opportunités pour les ONG et les avocats de soutenir la mise en œuvre de ces normes.
- 2. Le deuxième volet**, qui a eu lieu le 10 mai 2022, a examiné le rôle du secteur privé et des professionnels (associations du secteur privé, avocats, barreaux et barreaux, etc.) pour assurer la responsabilisation de la DEG. Les panélistes ont débattu de questions telles que : - Le rôle du secteur privé et des professionnels dans la construction et la protection de la DEG dans les pays et régions ; Le rôle des tribunaux régionaux - la Cour de justice de la CEDEAO, la Cour africaine et la Commission africaine des droits de l'homme - dans le renforcement des principes DEG auxquels les États ont déjà adhéré les instruments juridiques, déclarations et décisions régionaux et continentaux ; Conflits électoraux, indépendance de la justice et rôle des barreaux. Les réglementations ou les actions des avocats pour aider et encourager la malversation/la corruption dans les litiges électoraux. Ils ont également discuté des questions d'indépendance judiciaire/compromis des décisions des tribunaux qui ont affecté les élections/gouvernance démocratique et de la nécessité de revoir le Protocole de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance et/ou l'ACDEG.
- 3. Le troisième volet** a eu lieu le 17 mai 2022 et a examiné le rôle de la société civile dans la DEG et les moyens d'assurer la protection de l'espace civique. Les panélistes ont fait des présentations sur des sujets tels que le rôle de la technologie numérique et les processus électoraux. Les panélistes ont soulevé les questions de l'utilisation des coupures d'Internet, de l'introduction de taxes sur les réseaux sociaux, du ciblage des militants en ligne et de ses effets sur la liberté d'expression et de participation, ainsi que de l'utilisation abusive des technologies numériques. La discussion a également porté sur les sanctions de la CEDEAO et de l'UA et les impacts disproportionnés sur les personnes les plus pauvres dans les pays ciblés qui sont déjà aux prises avec le fardeau de la mauvaise gouvernance. Des questions ont également été abordées sur le fait que les gouvernements ouest-africains et la CEDEAO n'ont pas noté les signes avant-coureurs. En outre, on craignait que ces sanctions ne fassent progresser l'extrémisme, la pauvreté, le chômage des jeunes, les violations des droits de l'homme et les atteintes à l'environnement.



4. La quatrième tranche, qui a eu lieu le 19 mai 2022, a examiné le rôle de la communauté internationale dans le renforcement de la responsabilité et de l'application des principes de la DEG. Les panélistes ont discuté de questions telles que - Comment les acteurs internationaux sont-ils perçus dans le contexte de la DEG en Afrique et ces perceptions changent-elles ? - Les interventions des acteurs internationaux, telles que les conditionnalités de l'aide, les sanctions, etc., sont-elles efficaces ? - Quels sont les rôles et les impacts des observateurs électoraux internationaux ? - Quels sont le rôle et l'impact des Nations Unies, en particulier ses infrastructures de paix et de sécurité et des droits de l'homme ?

#### **PRINCIPALES CONCLUSIONS:**

Les panélistes ont convenu que la manipulation des constitutions et l'absence de limites constitutionnelles entraînent un risque accru de troubles civils et alimentent la conviction que les dirigeants ne sont pas au pouvoir pour servir l'intérêt public mais le leur. Ainsi, les signaux avant-coureurs qui déclenchent la manipulation des élections et le changement anticonstitutionnel de gouvernement peuvent être évités en relançant les systèmes d'alerte précoce de l'UA pour développer des indicateurs et des outils pour prévenir plutôt que réagir à ces problèmes. Les autorités devraient mettre en place un observatoire électoral régional capable de surveiller le contenu et les processus électoraux et de mettre en garde contre les tendances susceptibles d'affecter la DEG en Afrique. En outre, la société civile, les praticiens du droit et les barreaux devraient soutenir et renforcer les mécanismes de contrôle du système judiciaire, des médias et des avocats avant, pendant et après les élections. Il est essentiel de garantir des réformes DEG pour lutter contre les changements anticonstitutionnels de gouvernement et poursuivre une participation politique citoyenne efficace, l'application d'une représentation des sexes basée sur des quotas et l'expansion des espaces démocratiques pour accueillir les voix marginalisées.

En outre, les avocats doivent se mobiliser pour apporter un soutien technique, juridique et matériel aux organisations de la société civile, contester les lois répressives, soutenir les initiatives de lutte contre la corruption et instituer des litiges d'intérêt public sur la DEG. Enfin, l'UA et la CEDEAO devraient initier des sanctions visant des individus spécifiques au pouvoir et leurs familles plutôt que des sanctions économiques qui augmenteraient encore les difficultés des citoyens. Davantage d'États devraient ratifier l'ACDEG et soutenir l'opérationnalisation du Comité de paix et de sécurité sur les sanctions.

#### **RECOMMANDATIONS:**

- a. La manipulation des constitutions et l'absence de limites constitutionnelles entraînent un risque accru de troubles civils et alimentent la conviction que les dirigeants ne sont pas au pouvoir pour servir l'intérêt public mais le leur
- b. Les États membres de l'UA devraient prêter attention aux griefs menant à des troubles civils et garantir l'accès à la justice pour les personnes touchées
- c. Les États doivent accélérer la ratification de l'ACDEG et accélérer l'opérationnalisation du Comité Paix et Sécurité sur les sanctions
- d. L'UA devrait mettre en place un observatoire électoral régional qui surveille le contenu et les processus électoraux et met en garde contre les tendances négatives et les signale.
- e. Les États devraient stimuler et relancer l'utilisation du système d'alerte précoce de l'UA pour développer des indicateurs et des outils qui peuvent être utilisés pour préparer des lignes directrices pour prévenir ces événements
- f. Le protocole de la CEDEAO devrait être amendé avec les nouvelles dispositions proposées sur la définition de l'âge et la limite de deux mandats pour tous les chefs



d'État afin d'assurer une tolérance zéro de changement anticonstitutionnel de gouvernement. En outre, il devrait adopter d'autres innovations proposées sur la forte promotion de la démocratie interne des partis, le financement des campagnes, la gestion de la corruption et l'amélioration des technologies de l'information.

- g. L'UA devrait renforcer les institutions de contrôle en Afrique et garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire et des médias. La mainmise manifeste de l'État sur le pouvoir judiciaire dans la région est préjudiciable à la justice et à la démocratie fonctionnelle.
- h. Les barreaux devraient chercher à renforcer le rôle des avocats avant, pendant et après les élections et encourager les praticiens du droit à soutenir l'accès à la justice et l'état de droit.
- i. L'UA et les États membres devraient engager efficacement les praticiens du droit en Afrique et veiller à ce que les avocats soutiennent les principes de convergence énumérés dans le Protocole de la CEDEAO en engageant des litiges d'intérêt public et en soutenant les efforts de lutte contre la corruption.
- j. Les barreaux doivent soutenir les organisations de la société civile et les avocats doivent fournir un soutien technique, juridique et matériel pour défendre les défenseurs des droits humains et contester les lois répressives. En outre, les ONG internationales et les barreaux devraient soutenir les questions DEG en attirant l'attention de la communauté internationale.
- k. Le rôle des OSC et des médias dans les réformes DEG est essentiel pour lutter contre les changements anticonstitutionnels de gouvernement et pour une participation politique citoyenne efficace, l'application d'une représentation des sexes basée sur des quotas et l'expansion de l'espace démocratique pour accueillir les voix marginalisées. Le secteur de la société civile devrait être vigilant pour démystifier la puissance intellectuelle et la criminalité détaillée qui entrent dans le trucage des élections, rendant la notion éclairée de démocratie électorale inapplicable. Le journalisme d'investigation est essentiel pour assurer l'éradication de la corruption et des crises électorales.

## DEMANDES SPÉCIFIQUES À L'UNION AFRICAINE

- a. L'ACDEG est un instrument puissant sur lequel il faut compter pour la DEG. Il convient aux dirigeants de l'UA de continuer à encourager les États membres à intégrer les normes de l'UA en les incorporant expressément dans les lois nationales.
- b. L'UA devrait relancer et renforcer le système d'alerte précoce de l'UA pour fournir des conseils de prévention avant l'effondrement de la loi et de l'ordre dans les États membres de l'UA. L'UA devrait accorder une plus grande attention aux signaux d'alarme et aux alarmes des organisations de la société civile
- c. L'UA devrait identifier les États instables grâce à ses mécanismes d'alerte précoce pour prévenir les coups d'État et continuer à avoir un engagement plus solide et opportun avec ces États
- d. L'UA devrait mettre en place des structures et s'attaquer aux causes profondes multiformes de l'instabilité qui conduit à ces problèmes
- e. L'UA devrait accélérer l'opérationnalisation du Comité de paix et de sécurité de l'UA sur les sanctions, comme l'exige le cadre d'Ezulwini
- f. L'UA devrait initier des sanctions visant des individus spécifiques au pouvoir et leurs familles plutôt que des sanctions économiques, qui aggravent encore les difficultés des citoyens



Pan African  
Lawyers Union



WEST AFRICAN BAR ASSOCIATION  
Association des Barreaux de l'Afrique de l'Ouest (ABAO)  
Association of Bars of Africa Westward (ABAW)



CYRUS R. VANCE CENTER  
FOR INTERNATIONAL JUSTICE

- g. L'UA devrait être proactive dans la condamnation des changements anticonstitutionnels de gouvernement par le biais de limites à long terme ou d'amendements constitutionnels. Les chefs d'État non démocratiques ont utilisé ces moyens pour susciter le mécontentement des citoyens, ce qui a conduit à des coups d'État

#### CONCLUSION :

L'Association du barreau d'Afrique de l'Ouest (WABA), l'Union panafricaine des avocats (PALU), le Centre Vance et le Forum de la Société Civile de l'Afrique de l'Ouest (WACSOF FOSCAO) exhortent l'UA à être proactive dans la mise en œuvre de ces recommandations et s'engagent à poursuivre ces conversations solides et à travailler avec les OSC, les citoyens et d'autres partenaires pour galvaniser les actions de soutien à celles-ci sur la DEG en Afrique.

Merci beaucoup Votre Excellence pour votre considération.

Recevez nos plus hautes salutations  
Sincèrement

**Au nom de WABA, PALU, WACSOF – FOSCAO et du Vance Center**

**ADAOBI EGBOKA**  
AFRICA PROGRAM DIRECTOR.